



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

N° 2024U-271

Dossier : DP 031547 24 U0128 Déposé le : 23/09/2024 Nature des travaux : CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN Adresse des travaux : 19 RUE ROMAIN ROLLAND 31600 SEYSSES	Demandeur : MONSIEUR BECQUART AIMÉ 19 RUE ROMAIN ROLLAND 31600 SEYSSES
---	---

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 24 U0128 délivré le 29/07/2024 pour un projet de construction d'un abri de jardin situé 19 Rue Romain Rolland 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de Monsieur BECQUART Aimé reçue en mairie le 23/09/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° DP 031547 24 U0128 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 10/10/2024

Affiché le 10/10/2024 jusqu'au 10/12/2024

Seysses le 03 octobre 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.